

INFOLIO



CONNAISSANCE
DU TERRITOIRE

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

MARS 2020

PARTENARIAT RÉGION & AGENCES D'URBANISME

ACCOMPAGNER LA RÉVISION DES CHARTES DE TERRITOIRE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX (PNR)

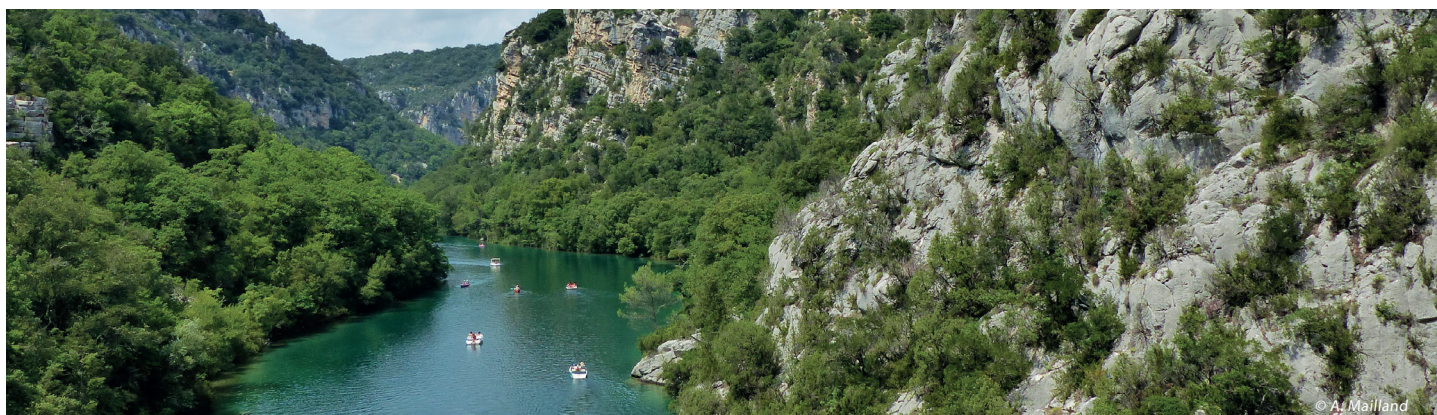
Dans le cadre de la démarche innovante initiée depuis 2018 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Agences d'urbanisme sont mobilisées pour apporter un appui au processus de révision des chartes de Parcs, contrats de quinze ans définissant les projets de protection et de développement durable élaborés pour leurs territoires. Cet infolio marque un point d'étape. Il synthétise deux années d'accompagnement au travers des travaux réalisés dans le cadre des conventions 2018 et 2019 auprès des Parcs naturels régionaux des Alpilles, du Verdon, du Queyras et du Luberon, tous engagés dans une procédure de renouvellement de classement.

MAINTENIR LES «PARCS NATURELS RÉGIONAUX» : UN ENJEU MAJEUR SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur jouit d'un patrimoine naturel, paysager et culturel remarquable et d'une grande diversité. Elle compte 4 Parcs nationaux, 9 Parcs naturels régionaux dont un Parc en cours de finalisation, celui du Mont Ventoux.

Ce réseau des Parcs forme « un vaste poumon vert » au niveau régional, véritable mosaïque paysagère et écologique entre les grands pôles urbains qui structurent le territoire. Les Parcs naturels régionaux couvrent 28% de la superficie régionale, 30% des continuités écologiques régionales et attirent plusieurs millions de touristes chaque année.

Les Parcs ont pour mission première de protéger les paysages, le patrimoine écologique et culturel. Ils contribuent à l'aménagement du territoire, au développement économique et social, à l'accueil et à l'éducation du public. Depuis de nombreuses années ils font la preuve de leur utilité sur des territoires ruraux exceptionnels mais fragiles.



LE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT : UN TEMPS FORT DANS LA VIE DES PARCS

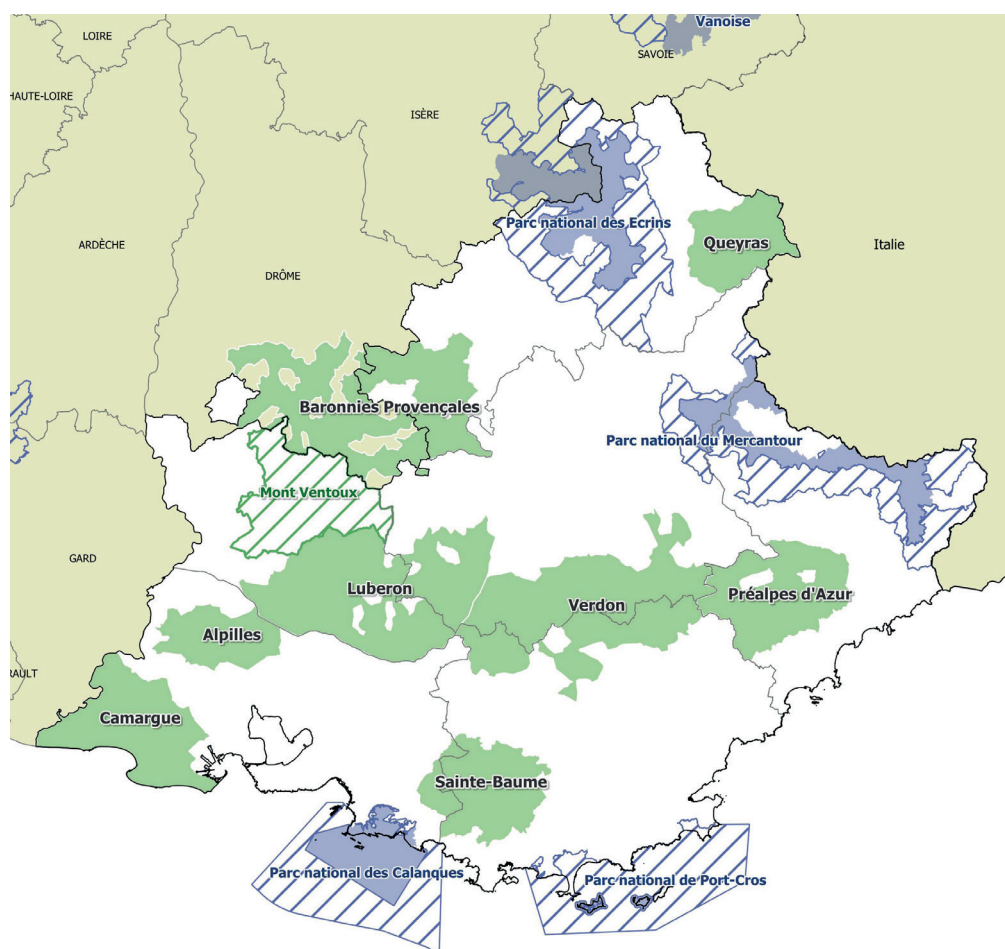
La procédure de renouvellement de classement est longue et complexe mais elle permet au Parc de faire un bilan de ses actions sur les 15 dernières années et d'avoir une vision prospective du projet de territoire pour les 15 années à venir. La procédure de renouvellement de classement offre également l'opportunité d'interroger les limites du périmètre du Parc.

La concomitance des révisions de chartes entre 2018 et 2021 a conduit la Région à impulser une nouvelle méthodologie reposant sur la mobilisation et la contribution de partenariats régionaux. L'objectif étant de capitaliser des méthodes et outils mutualisables à l'ensemble du réseau des Parcs régionaux.

Parmi les partenariats mobilisés, peuvent être notamment cités l'agence régionale pour l'environnement (ARPE-ARB), l'INSEE et les 4 agences d'urbanisme en région.

Une mise en révision successive des chartes d'ici 2021

Parc des Alpilles : 2018
Parc du Verdon : 2019
Parc du Luberon : 2019
Parc du Queyras : 2020
Parc de Camargue : 2021



LE RÉSEAU DES PARCS RÉGIONAUX ET NATIONAUX, UN VASTE "POUMON VERT" AU NIVEAU RÉGIONAL

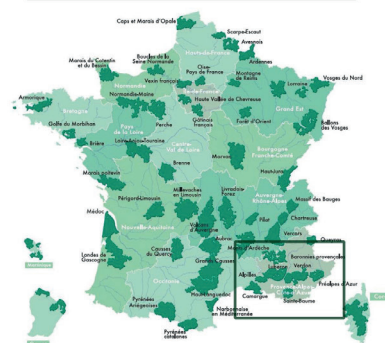
Parcs naturels régionaux

- Parcs existants
- Projet de parc du Mont Ventoux

Parcs nationaux

- Coeurs
- Aires d'adhésion

Les 54 Parcs Naturels Régionaux de France



Source : Fédération des PNR de France, 2019

0 20 40 km

Source : INPN 2019 /
DREAL PACA / SIT PACA
Source : AUPA; novembre 2019



UN ACCOMPAGNEMENT TRANSVERSAL ET AU «CAS PAR CAS»

La démarche de révision de charte est pilotée par chaque syndicat mixte de Parc. L'accompagnement partenarial est adapté «au cas par cas» en fonction des besoins et des capacités de mobilisation interne des équipes des Parcs.

La contribution au diagnostic de territoire, étude obligatoire de la procédure de renouvellement de classement. Ce diagnostic dresse un nouveau portrait de territoire, présente les évolutions et leurs conséquences notamment par rapport aux critères qui ont justifié le classement du territoire en Parc naturel régional. Il met en lumière les nouveaux enjeux pouvant servir de justification au renouvellement du classement. Pour les Parcs des Alpilles et du Verdon, les agences d'urbanisme ont notamment été mobilisées sur les thématiques au cœur de leur métier en lien avec l'aménagement du territoire à savoir l'occupation des sols, les volets socio-économique, paysager et la planification territoriale.

Outils d'ingénierie et de mutualisation des connaissances, les agences ont investi des champs thématiques nouveaux pour les Parcs notamment l'évolution fine de la consommation foncière ou encore la place des Parcs dans le fonctionnement territorial régional en lien avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé en octobre 2019.

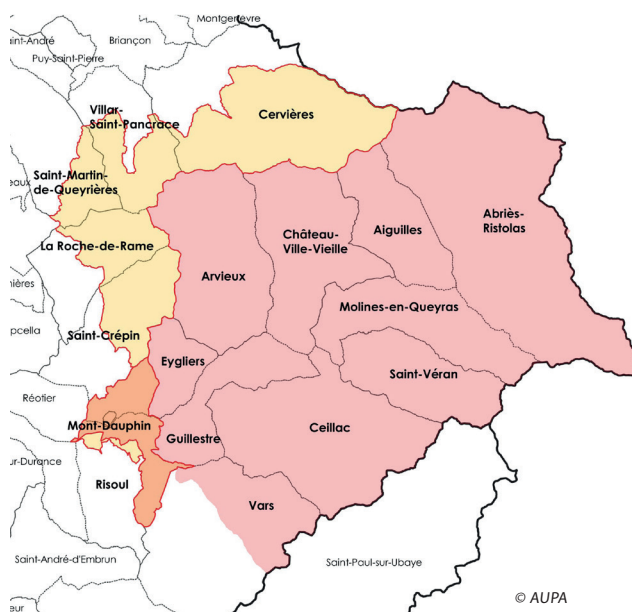
Le SRADDET et sa déclinaison dans les chartes des Parcs naturels régionaux

Le SRADDET pose la stratégie d'avenir pour le territoire régional à l'horizon 2050 à travers 68 objectifs et 52 règles. Porté et élaboré par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec les acteurs locaux, c'est un schéma intégrateur (ensemblier des politiques régionales) et prescriptif puisqu'il s'impose aux documents infrarégionaux. Ainsi, les chartes des Parcs naturels régionaux doivent adapter et préciser les règles du SRADDET à leur échelle territoriale (rapport de compatibilité). Un guide pédagogique sur la mise en œuvre du SRADDET et sa déclinaison sur les territoires de Parc verra le jour à partir de juin 2020.

Un appui à la définition et à la justification du périmètre d'étude

Obligatoire dans la démarche de révision de charte, le périmètre d'étude est l'échelle territoriale d'analyses du diagnostic. Il correspond en général au périmètre de Parc actuel étendu à plusieurs communes supplémentaires. La pertinence, la cohérence et la justification du périmètre d'étude sont exigées par les services de l'Etat et la Région. A ce titre, les agences d'urbanisme ont proposé aux parcs des Alpilles, du Luberon et du Queyras, des éléments de diagnostic (cartographies, chiffres clés) pour aider les syndicats mixtes à porter les enjeux de cohérence autour de leur périmètre d'étude. Dans le prolongement de l'accompagnement technique réalisé, le syndicat mixte du Parc du Queyras s'est appuyé sur les agences pour co-animer une réunion avec les élus du comité syndical portant sur la validation du périmètre d'étude.

TROIS SCÉNARIOS DE PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES POUR LE PARC DU QUEYRAS



Un accompagnement global à la démarche de projet. La diversité des contributeurs autour de la démarche de révision de charte a rendu obligatoire la mise en place d'une coordination importante pour chaque syndicat mixte de Parc. Les agences d'urbanisme ont apporté leur soutien dans une approche itérative et constructive sur différents aspects méthodologiques : la structuration du diagnostic territorial, l'animation des réunions techniques et de concertation, l'organisation du travail et l'identification des besoins par rapport aux différents partenaires missionnés sur le diagnostic.

Un rôle d'expertise sur la prise en compte des chartes de Parcs dans les documents d'urbanisme locaux. Cette expertise a été entreprise pour le Parc du Verdon en 2018. Les objectifs poursuivis étaient multiples : interroger le niveau d'ambition des documents d'urbanisme et aider le Parc sur bilan de sa charte, autre pièce obligatoire dans la procédure de renouvellement. A plus long terme, ces analyses permettront aux équipes du Parc d'anticiper le travail sur les dispositions pertinentes à maintenir, à compléter voire à reformuler dans le cadre de l'écriture de la future charte.



© Parc naturel régional du Verdon

UN BILAN POSITIF

Le bilan 2018-2019 est globalement positif à travers un accompagnement des Parcs à la hauteur des attentes, des partenariats renforcés, une capitalisation et une consolidation des méthodes de travail pouvant servir à l'ensemble du réseau régional.

L'accompagnement multi-partenarial autour de la révision de charte s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, adaptée à chaque Parc, tout en poursuivant un objectif commun de mutualisation régionale. L'enjeu est de poursuivre une co-construction vertueuse sur toutes les phases de la procédure de renouvellement de charte.

Le partenariat entre les agences d'urbanisme et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les quatre Agences d'urbanisme présentes sur le territoire régional sont engagées depuis 2014 dans un partenariat d'une ampleur inédite en France. La mutualisation des capacités d'études et d'observation à l'échelle régionale produit de la mise en commun d'expertises, de productions de données et d'analyses. Ces actions couvrent des thèmes variés et transversaux, comme la mobilité, la planification, le développement durable, l'aménagement ou l'économie. L'objectif de ces travaux est de permettre une meilleure coordination des politiques publiques au niveau régional.

